

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le onze octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ;

Procurations : Vincent PELLETIER à Laurence LEROUX ; Christelle DEROUET à Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN à Alain GUIMET

Absents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 30 septembre 2016

DELIBERATION N° 3 :

OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A SUPPRESSIONS/CREATIONS DE POSTES

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 06 juillet 2016 ayant émis un avis favorable pour toutes les demandes de suppression de postes :

Considérant la nécessité de supprimer 6 emplois dont le détail se trouve ci-dessous :

.../...

Le Maire propose à l'assemblée :

FONCTIONNAIRES

La suppression de 6 emplois de :

- 11 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe occupant des fonctions d'ATSEM, permanent à temps non complet à raison de 33.02 heures hebdomadaire, pour des raisons de départ en retraite. En contrepartie un poste au grade d'ATSEM à temps complet a été créée par délibération,
1. 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe occupant des fonctions d'accueil du public physique et téléphonique, l'état civil, les élections, l'urbanisme, la gestion du cimetière et différentes tâches administratives permanent à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaire, pour des raisons de modification du temps de travail à la demande de l'agent,
 2. 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe occupant des fonctions d'accueil du public physique et téléphonique, l'état civil, les élections, l'urbanisme, la gestion du cimetière et différentes tâches administratives permanent à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaire, pour des raisons d'avancement de grade,
 3. 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe occupant un poste au service comptabilité, permanent à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires, pour des raisons d'avancement de grade,
 4. 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe assurant l'entretien et la sécurisation de la voirie, le déneigement, la maintenance du réseau d'eau potable et d'assainissement, l'entretien des bâtiments et divers travaux, à temps complet, pour des raisons d'avancement de grade,
 5. 1 poste de technicien supérieur territorial chef occupant les fonctions de responsable des Services techniques, à temps complet, pour des raisons d'avancement de grade ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11/10/2016,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique Principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : adjoint technique Principal 1^{ère} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maitrise

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Filière : Technique
Cadre d'emploi : technicien supérieur territorial
Grade : technicien supérieur territorial chef
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Ingénieur
Grade : Ingénieur
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
Grade : adjoint administratif 2^{ème} classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
Grade : adjoint administratif 1^{ère} classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
Grade : adjoint administratif Principal 2^{ème} classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : Administrative
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
Grade : adjoint administratif Principal 1^{ère} classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Filière : sociale
Cadre d'emploi : ATSEM
Grade : ATSEM
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

.../...

Envoyé en préfecture le 14/10/2016

Reçu en préfecture le 14/10/2016

Affiché le

SLOW

38-213803349-20161011-DEL_103-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée(s).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 11 octobre 2016
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

